

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/13
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Budget principal 2026 : dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M57, la Communauté de Communes du Val Marnaysien a la possibilité de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire.

Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de l'EPCI d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque, donnant un cumul actualisé en fonction des créances prises en charge depuis plus de deux ans et restant impayées. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Dans le cadre du budget principal, le risque est estimé 844 €.

Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants

- décide d'inscrire au budget primitif les provisions semi-budgétaires,
- d'autoriser le Président à signer tout document utile.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le 05 mars 2026

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/14
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Budget Annexe Ordures Ménagères 2026 : dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe, la Communauté de Communes du Val Marnaysien a la possibilité de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire.

Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de l'EPCI d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque, donnant un cumul actualisé en fonction des créances prises en charge depuis plus de deux ans et restant impayées. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Dans le cadre du budget annexe Ordures Ménagères le risque est estimé à environ 15 % du total des créances soit, pour 2026, une somme supplémentaire de 3 982 €.

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à la majorité (45 pour et 1 abstention) des membres votants

- décide d'inscrire au budget primitif les provisions semi-budgétaires,
- d'autoriser le Président à signer tout document utile.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,
Le 05 mars 2026

Le Président,
MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/15
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) - fixation du produit de la taxe pour 2026

Le Vice-Président en charge des finances rappelle que le montant du produit annuel de la taxe GEMAPI voté depuis 2018 par la CCVM est de 63 000 €/an. Les attributions de compensation déduites aux communes sont de 34 406 €/an.

Sur 2025, les cotisations au Syndicat de la Vallée de l'Ognon (SVO) pour 101 341,70 € ont été appelées en fonctionnement.

Sur 2026, en fonctionnement, la cotisation au Syndicat de la Vallée de l'Ognon (SVO) pour 102 288 € est programmée et l'intervention de l'EPTB sur le ruisseau d'Evans pour environ 10 000 €.

En raison des opérations réalisées en 2025 et celles prévues sur 2026, il est proposé au conseil communautaire de ne pas augmenter le produit attendu de la taxe GEMAPI (63 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à la majorité (45 pour et 1 abstention) des membres votants

- d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 63 000,00 €,
- charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et l'autorise à signer tout document utile.

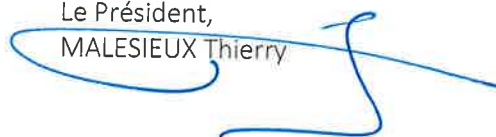
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Le Président,
MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/16
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Vote des taux d'imposition 2026

Le Vice-Président en charge des finances rappelle les taux votés en 2025.

Foncier bâti :	6,60 %
Foncier non bâti :	10,83 %
Cotisation Foncière Entreprises :	7.85%
Taxe d'habitation sr les résidences secondaires :	21,77 %

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à la majorité (45 pour et 1 abstention) des membres votants

De maintenir les taux d'imposition pour 2026 à savoir :

Foncier bâti :	6,60 %
Foncier non bâti :	10,83 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires :	7,85 %
Cotisation Foncière Entreprises :	21,77 %

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Le Président,

MALESIEUX Thierry,

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/17
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Budget Prévisionnel 2026 : Budget Principal et fongibilité des crédits

Les documents préparatoires présentant le projet de budget principal pour 2026 ont été adressés préalablement au conseil communautaire et ont été diffusés en séance.

Le Vice-Président en charge des finances présente le Budget Prévisionnel 2026 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants

- d'approuver le Budget Prévisionnel 2026 du Budget Principal,
- d'autoriser M. le Président à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026,

Le Président,

MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/18
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Caude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Budget prévisionnel 2026 : Budget Annexe Ordures Ménagères (OM) et fongibilité des crédits

Les documents préparatoires présentant le projet de budget annexe ordures ménagères (OM) pour 2026 ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le Vice-Président en charge des finances présente le Budget Prévisionnel 2026 du Budget Annexe relatif aux Ordures Ménagères (OM).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants

- d'approuver le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Ordures Ménagères (OM),
- d'autoriser M. le Président à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y référant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Le Président,
MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/19
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Caude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Budget prévisionnel 2026 : Budget Annexe lotissement ZAE Les Plantes à Marnay et fongibilité des crédits

Les documents préparatoires présentant le projet de budget annexe lotissement ZAE Les Plantes pour 2026 ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le Vice-Président en charge des finances présente le Budget Prévisionnel 2026 du budget annexe lotissement ZAE Les Plantes.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants

- d'approuver le Budget Prévisionnel 2026 du Budget Annexe lotissement ZAE Les Plantes à Marnay,
- d'autoriser M. le Président à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Le Président,

MALESTIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/20
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Budget prévisionnel 2026 : Budget Annexe lotissement ZAE à Ruffey-le-Château et fongibilité des crédits

Les documents préparatoires présentant le projet de budget annexe lotissement ZAE à Ruffey-le-Château pour 2026 ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le Vice-Président en charge des finances présente le Budget Prévisionnel 2026 du budget annexe lotissement ZAE à Ruffey-le-Château.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à la majorité (44 pour et 2 abstentions) des membres votants

- d'approuver le Budget Prévisionnel 2026 du Budget Annexe lotissement ZAE à Ruffey-le-Château,
- d'autoriser M. le Président à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Le Président,

MALESIEUX Thierry

Communauté de Communes
du Val Marnaysien

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/21
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Budget Prévisionnel 2026 : Budget Annexe Eau et fongibilité des crédits

Les documents préparatoires présentant le projet de Budget Annexe Eau pour 2026 ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le Vice-Président en charge des finances présente le Budget Prévisionnel 2026 du Budget Annexe Eau.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants

- d'approuver le Budget Prévisionnel 2026 du Budget Annexe Eau,
- d'autoriser M. le Président à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents s'y référant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

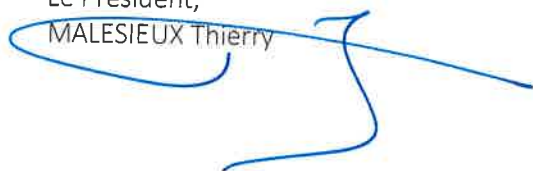
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Le Président,

MALESIEUX Thierry



**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/22
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Budget Prévisionnel 2026 : Budget Annexe Assainissement et fongibilité des crédits

Les documents préparatoires présentant le projet de budget annexe Assainissement pour 2026 ont été adressés préalablement au conseil communautaire et diffusés en séance.

Le Vice-Président en charge des finances présente le Budget Prévisionnel 2026 du Budget Annexe Assainissement.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants

- d'approuver le Budget Prévisionnel 2026 du Budget Annexe Assainissement,
- d'autoriser M. le Président à procéder à des mouvements de crédits chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Le Président,

MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/23
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58
Nombre de membres présents :43
Nombre de membres votants :46
Nombre de membres absents :15
Date de la convocation : 23 février 2026
Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime
M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane
M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique
M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia
M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles
Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Demande de prêt de 2 millions d'euros sur 10 ans pour la zone d'activité Les Plantes à Marnay

Il est proposé de souscrire un emprunt de 2 000 000 € sur 10 ans dans le cadre du budget annexe Lotissement de la ZA les plantes à Marnay en raison des travaux sur la zone et dans l'attente de la vente de toutes les parcelles.

Au vu du tableau d'analyse des offres présentées,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val Marnaysien DÉCIDE, à la majorité (45 pour et 1 abstention) des membres votants:

- **de conclure un contrat de prêt** avec la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : aménagement de l'extension du lotissement de la ZA les Plantes à Marnay
 - Montant du capital emprunté : 2 000 000 €
 - Durée d'amortissement : 10 ans
 - Taux fixe : 3.17 %
 - Montant total des Intérêts : 324 925,00 €
 - Montant de l'échéance (si taux fixe) : amortissement trimestriel du capital constant de 50 000 € et intérêts variables
 - Mode d'amortissement : échéance dégressive
 - Montant des frais de dossier : 3 000 €
 - Périodicité retenue : trimestrielle
 - Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessous.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

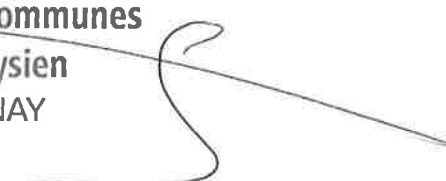
Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry

Communauté de Communes
du Val Marnaysien
70150 MARNAY



République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/24
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Créances éteintes dans le cadre du budget annexe Ordures ménagères

Le Vice-Président en charge des finances dit que les créances de la CCVM à l'égard d'un particulier (décision de la commission de surendettement) et d'une entreprise (clôture pour insuffisance d'actif) ne peuvent pas être recouvrées dans le cadre du budget annexe ordures ménagères Elles doivent être éteintes.

Ci-dessous le tableau des créances éteintes :

Créances éteintes 2026 : compte 6542	
	Montants en euros
	Budget ordures ménagères 80200
6542-1	194,92 €
6542-2	1851,05 €
Total	2 045,97 €

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (43 pour, 1 contre et 2 abstentions) des membres votants :

- D'approuver le tableau ci-dessus des créances éteintes,
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/25
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Participation 2026 à la Mission Locale du Bassin Graylois

La Mission Locale du Bassin Graylois sollicite les CC dont la CCVM pour un soutien à hauteur de 0,50 €/habitant pour 2026. La mission locale effectue des permanences à la CCVM depuis 2013.

Il s'agit d'une participation de la CCVM mais uniquement pour la partie haut-saônoise de son territoire. Il est proposé de poursuivre le partenariat avec la Mission Locale qui effectue des permanences à la CCVM.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants,

- De valider la participation de la Communauté de Communes du Val Marnaysien à la Mission Locale du Bassin Graylois à hauteur de 0,50 €/habitant soit 3 725,00 € pour 7450 habitants de Haute-Saône (population totale 2025) pour 2026,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026,

Le Président,

M. MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/26
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 février 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Secrétaire de séance : JULIEN Valérie

Objet : Avis CCVM sur la Modification statutaire du SM SCoT Besançon Cœur Franche-Comté relative à la réduction du nombre de délégués syndicaux

La délibération du Comité syndical du SM SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté, en date du 9 décembre 2025, acte la réduction du nombre de ses délégués de 56 délégués à 29 délégués.

Cette décision a pour conséquence de diminuer le nombre de délégués de la Ccmmunauté de communes du Val Marnaysien de 8 à 5 et de GBM de 48 à 24 d'ici l'installation de la prochaine mandature.

En tant qu'EPCI membre du SM SCoT Besançon Cœur Franche-Comté, la CCVM doit émettre un avis sur cette modification statutaire au prochain conseil communautaire.

Il est proposé de donner un avis favorable de cette modification statutaire du SM SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (45 pour et 1 abstention) des membres votants

- De donner un avis favorable cette modification statutaire du SM SCoT de Besançon Cœur Franche-Comté.
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Le Président,

MALESIEUX Thierry



Communauté de Commune.
du Val Marnaysien

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/27
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Avis de la CCVM en tant que personne publique associée suite à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Grand Besançon Métropole (GBM)

Grand Besançon Métropole (GBM) a engagé une procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) le 28 février 2019.

Après 6 ans de travaux collaboratifs avec 67 communes, le projet de PLUi a été arrêté par le conseil communautaire de GBM le 11 décembre 2025 et conformément à l'article L.132-10 du code de l'Urbanisme, GBM l'a notifié à la CCVM qui doit donner un avis suite à cet arrêt.

Le rapport de justification du PLUi de GBM expose et motive les choix retenus en matière d'aménagement, de zonage et de réglementation, en cohérence avec le diagnostic territorial, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le PLUi s'inscrit dans les objectifs nationaux et régionaux de transition écologique, notamment la réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050.

Il privilégie le renouvellement urbain, la densification maîtrisée et la mobilisation du foncier déjà urbanisé afin de limiter l'étalement urbain.

Le projet vise à renforcer l'attractivité métropolitaine, assurer un développement territorial équilibré et solidaire et préserver les paysages, la biodiversité et le patrimoine.

Le règlement et les OAP traduisent ces orientations dans un cadre opérationnel garantissant un développement urbain maîtrisé, sobre et durable.

Le président propose de donner un avis favorable au projet de PLUi de GBM dans la mesure où celui-ci respecte les orientations du projet du SM SCoT Besançon Cœur Franche-Comté arrêté au 8 juillet 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à la majorité (42 pour et 4 abstentions) des membres votants

- De donner un avis favorable au projet de PLUi de GBM
- D'autoriser le président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Le Président,
MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/28
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 43

Nombre de membres votants : 46

Nombre de membres absents : 15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Création de deux sentiers pédestre et VTT et Proposition d'intégration des deux itinéraires dédiés à la pratique de la randonnée non motorisée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)

- Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57 qui instaurent les Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements prévu par la loi du 22 juillet 1983 en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée ;
- Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- Vu l'article L361-1 de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 en vigueur du code de l'Environnement qui régit le PDIPR ;
- Vu le code rural, et notamment les articles L. 161-2 et L. 121-17, septième alinéa ;

- Vu le décret 2002-227 du 14 février 2002 art. R. 161-27 relatif à l'aliénation des chemins ruraux dans les cas prévus à l'article L.161.10-1 du code rural ;
- Vu la loi 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit codifiée dans le code du sport :
 - o L.311-1 à L. 311-6 relatifs à la gestion départementale des sports de nature qui inclut l'intégration du PDIPR aux Plans Départementaux des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) ;
 - o et R.311-1 à R.311-3 du code du sport définissant l'élaboration et les modalités de fonctionnement de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) ;
- Vu l'article L.130-5 du code de l'urbanisme qui définit les conditions de mise en œuvre des PDESI ;

Considérant que :

- Le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a été mis en place et approuvé par le Département de la Haute-Saône par délibération en date des 21 et 22 décembre 1982 dans le cadre du développement des activités touristiques.
- Dans le cadre du suivi de la stratégie Itinérance et afin d'en suivre les orientations, ce Plan a vocation à être modifié régulièrement par arrêté départemental.
- Que le projet soumis à délibération a vocation à être intégré au PDIPR.

L'office de tourisme de la CCVM souhaite créer deux nouveaux sentiers de randonnée : pédestre et VTT au départ de la commune de Pin. Ce projet s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine architectural et naturel local, de développement des activités de plein air et de promotion du tourisme sportif.

Le sentier VTT est d'une longueur approximative de 27 km et traverse les communes de Pin, Courcuire et Beaumotte-lès-Pin. Le sentier pédestre d'environ 13 km passe par les communes de Pin et Beaumotte-lès-Pin. Les deux sentiers présentent des itinéraires qui empruntent des chemins existants, des pistes forestières ainsi que des zones communales. Ceux-ci ont été conçus de manière à respecter pleinement la réglementation en vigueur ainsi que l'équilibre environnemental des espaces traversés. De plus, ils permettront aux pratiquants de profiter de parcours adaptés, sécurisés et attractifs, tout en limitant les impacts sur la faune, la flore et les usages déjà existants.

Afin de structurer ces 2 nouvelles offres en matière de développement touristique, l'objectif est d'inscrire ces sentiers au Plan Départemental des Itinéraires et Parcours de Randonnée Pédestre (PDIPRP) pour une reconnaissance en catégorie II ; comme le sont recensés les 12 autres sentiers de randonnée de la CCVM.

Les communes, l'ONF, le Conservatoire des espaces naturels (CEN), les ACCA, les AF et un propriétaire privé traversés par les itinéraires ont émis des avis favorables et validé le projet.

Le Conseil communautaire, à la majorité (45 pour et 1 abstention) des membres votants,

- Après avoir pris connaissance du projet global et des tracés exacts des itinéraires concernés par la pratique de la randonnée (pédestre, Vélo Tout Terrain ...), tel que présenté dans le dossier déposé, adopte les tracés dont le détail figure dans les documents annexes :
 - Copie des tableaux d'assemblage du cadastre des communes où le tracé est reporté de façon exacte ;

- Relevé cadastral où sont précisés les numéros de parcelles ou le nom des cheminements touchés par les tracés ;
- Tableau de référencement où figure le détail des relevés cadastraux ;
- Emet un avis favorable sur les 2 projets de sentiers présentés : un sentier VTT traversant les communes de Pin, Courcuire et Beaumotte-lès-Pin et un sentier pédestre passant par les communes de Pin et Beaumotte-lès-Pin sur le territoire intercommunal ;
- S'engage :
 - A rappeler aux communes concernées l'intérêt touristique du projet,
 - A inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une élaboration ou d'une révision de son plan communal ou intercommunal,
 - A maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagements fonciers (suppression, remembrement, cession,...) en relation avec les communes concernées.

L'intercommunalité s'engage donc à informer le Département de la Haute-Saône de tout projet de modification ou d'aliénation des itinéraires concernés.

- Autorise :
 - Le balisage des itinéraires conformément aux préconisations de la Charte départementale des activités randonnées,
 - Le porteur de projet si besoin à procéder au conventionnement relatif à la gestion et l'entretien des itinéraires proposés à l'inscription départementale.
- Demande en conséquence, à M. le Président du Conseil départemental de la Haute-Saône, de bien vouloir proposer ces itinéraires au schéma départemental des sentiers de randonnée (PDIPR).
- Autorise le Président ou son représentant à faire toutes les démarches dans le cadre de la création des sentiers et à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

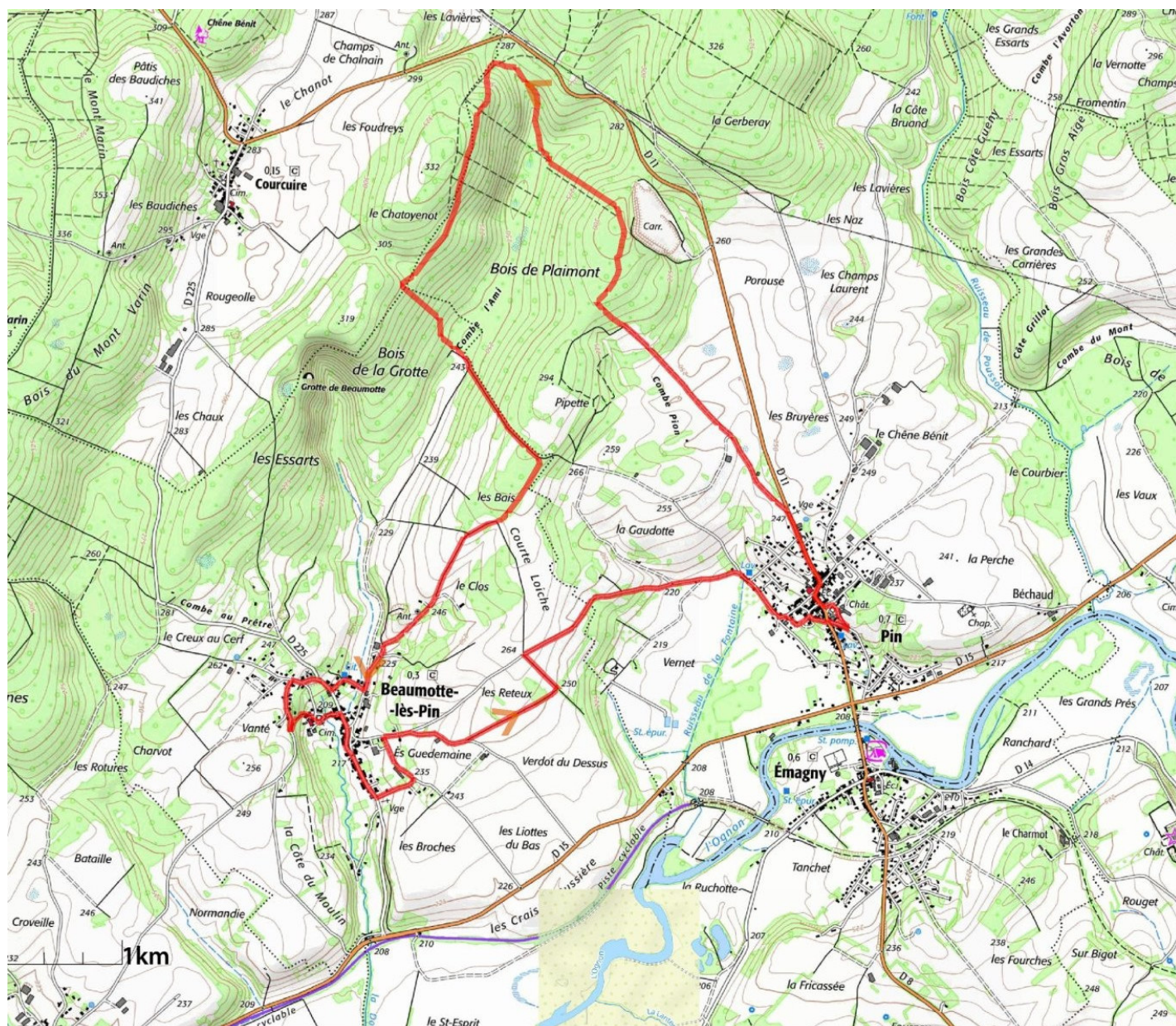
Le 05 mars 2026,

Le Président,
M. MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**

Proposition de sentier pédestre

Départ / Arrivée : Pin – 12 km



Berger
Levyfaut

Publié le

ID : 070-200041887-20260302-202628-DE



Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 070-200041887-20260302-202628-DE



RELEVÉ CADASTRAL SENTIER PÉDESTRE – PIN 2025				
COMMUNE	DÉNOMINATION	SECTION	PARCELLE	PROPRIÉTAIRE
PIN	Place du Souvenir			Commune
	Grande Rue			Commune
	Bois de Plaimont	OA	0003/0006/0007/0005/0010 0459/0005/0060	Commune
	Lieu-dit : La Coupe Morey	OA	0004	ACCA Pin
BEAUMOTTE	Bois de Plaimont	OA	0042/0043	Commune
	Bois de la Grotte	ZE	0158/0171	Mme MIGEON (BERNARD) Marie-France Besançon – guy.migeon@orange.fr 06 31 51 92 64
	Rue du Clos			Commune
	Rue du Pont			Commune
	Rue du Gour			Commune
	Rue du Bel-Air			Commune
	Ruelle du Motey			Commune
	Rue de la Cure			Commune
	Rue de l'Église			Commune
	Rue des Corvée			Commune
	Rue de Pin			Commune
	Les Reteux			Commune
PIN	Rue du Touillon			Commune
	Impasse de l'Alambic			Commune
	Rue des Douches			Commune
	Ruelle aux Vœux			Commune
	Rue du Château			Commune
	Place du Souvenir			Commune
	Lieu-dit : La Gaudotte	ZE	0114	AF de Pin
	Lieu-dit : Canton des Trembles	ZH	19	AF de Pin

RELEVÉ CADASTRAL SENTIER VTT – PIN 2025

COMMUNE	DÉNOMINATION	SECTION	PARCELLE	PROPRIÉTAIRE
PIN	Place du Souvenir			Commune
	Grande Rue			Commune
	Rue de Gézier			Commune
	Route de Fontenelay			Commune
	Grands Bois de Pin	OA	0014 / 0048 / 0023 / 0024 / 0037 / 0036 0041 / 0035 / 0043 / 0044 / 0034 / 0045 0033 / 0046 / 0047 / 0032 / 0048 / 0031 0049 / 0050 / 0058 / 0019 / 0018 / 0030	Commune
COURCUIRE	Chemin de la Carrière de Courcuire			Commune
	Chemin du Chanot			Commune
	Grande Rue			Commune
	Rue du Presbytère			Commune
	Rue du Château d'eau			Commune
	Pâtis des Baudiches Pelouses sèches	OC	0071	
	Le Mont Varin	OC	0082/0083	
	Le Mont Varin	OB	2863	
		OA	0023 / 2862 0081/0080/0079/0078/0077	
BEAUMOTTE		OA	0001/0002/0003/0004/0005/0006/0007/ 0008/0009/0010/0011/0012/0013/0014	Commune
	Rue de Courcuire			Commune
	Les Essarts	OA	0002 / 0025 / 0027 / 0030 / 0031	Commune
	Grande Rue			Commune
	Rue du Gour			Commune
	Rue du Bel-Air			Commune
	Ruelle du Motey			Commune
	Rue de la Cure			Commune
	Rue de l'Église			Commune
	Rue des Corvée			Commune
	Rue de Pin			Commune
	Rue du Clos			Commune
	Rue du Clos Prolongée			Commune
	Au Bas du Bois de Bois			Commune

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 070-200041887-20260302-202628-DE



PIN	Lieu-dit : La Gaudotte	ZE	0114	Association Foncière Christian Montel
	Lieu-dit : Longues fins	ZB	25	
	Lieu-dit : Champs Laurent	ZH	19	
	Lieu-dit : La Côte Bruand	ZA	61	
	Rue du Touillon			Commune
	Impasse de l'Alambic			Commune
	Rue des Douches			Commune
	Ruelle aux Vœux			Commune
	Rue du Château			Commune
	Place du Souvenir			Commune

République Française	Extrait du registre des délibérations Communauté de Communes VAL MARNAYSIEN	Délibération n°2026/29
Département HAUTE-SAONE		Séance du 02 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents :43

Nombre de membres votants :46

Nombre de membres absents :15

Date de la convocation : 23 février 2026

Date de l'affichage : 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 20h00, les membres du conseil de communauté du Val Marnaysien, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Mercey le Grand.

Absents excusés :

POURET Daniel, PETIGNY Maxime

M. DUPONT Marc remplacé par son suppléant M. CAGNION Stéphane

M. REIGNEY Frédéric remplacé par son suppléant M. GENDREAU Dominique

M. BIGOT Fabrice pouvoir à Mme COQUARD Patricia

M. THEUREL Alain pouvoir à M. PINASSAUD Gilles

Mme GROSJEAN Sandrine pouvoir à Mme BERCOT Françoise

Absents :

RENAUDOT Claude, CUSSEY Michel, SIMON Florian, PELOT Alain, STIRNEMANN Claude, GAUGRY Michel, BALLOT Vincent, RONDOT Jeremy, MERCIER Mélanie, NOIRMAIN Jocelyn

Secrétaire de séance : AUBRY Didier

Objet : Attribution d'une aide CCVM « P'tit Pass Culturel » 2025-2026

Par une délibération du 30 mai 2022, la CCVM a mis en place une aide financière destinée à encourager la pratique d'activités artistiques et culturelles chez les enfants du territoire : le P'tit Pass Culturel. Pouvant aller jusqu'à 50 € (délibération 2024/62 du 8 juillet 2024), cette aide accessible dès 5 ans et jusqu'à 15 ans permet de rembourser une partie des frais d'inscriptions à l'activité pratiquée.

Suite aux conseils communautaires du 6 octobre 2025, du 8 décembre 2025 et du 02 février 2026, 178 aides ont été attribuées pour un montant total de 8 630 €.

Au 31 décembre 2025, 1 dernier dossier avait été reçu mais n'a pas été soumis au vote du dernier conseil communautaire du 02 février 2026 et est recevable pour 50€.

Ci-dessous tableau récapitulatif du dossier éligible à l'attribution de l'aide :

N° dossier	Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Age	Activité pratiquée	Commune de résidence	Nom et Prénom du demandeur	Part. CCVM
1	AEGERTER	Benjamin	11	Piano	Montagney	BAICHE Caroline	50
TOTAL							50

Après avoir délibéré, le Conseil de communauté :

DÉCIDE, à l'unanimité :

- D'attribuer au dernier dossier remplissant les conditions définies dans le cadre du règlement d'intervention l'aide sollicitée,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents utiles afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le 05 mars 2026

Le président,

MALESIEUX Thierry

**Communauté de Communes
du Val Marnaysien**